

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire de l'École l'Envolée	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 20 mars 2023
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	31 mars 2023	
Commentaires : Il manque 3 casiers judiciaire, verification à faire avec la présidente			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	31 mars 2023	
Commentaires : Vérification avec la présidente afin de savoir combien de membres ont accès au bilan financier.			

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les produits toxiques sont en lieux sûrs.
- Le dossier d'un membre du conseil n'est pas disponible à la garderie ne contenait pas de vérification de son casier judiciaire, de plus, les dossiers pour le développement social ne sont pas faits pour les membres du conseil d'administration qui travaille avec le financement.

o Un courriel sera envoyé à la présidente afin de faire un suivi

À mon arrivée les enfants jouent à l'extérieur depuis déjà plus d'une heure. À l'entrer, les enfants se sont lavé les mains avant de prendre une collation et partir en jeu libre.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de  
permis

Le 20 mars 2023

Date

original signé par  
Émilie Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2023

Date